



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 82640

### Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la revalorisation de l'aide au poste versée aux entreprises d'insertion. En effet, ces dernières contribuent depuis 25 ans à la réinsertion durable dans l'emploi des personnes exclues grâce à l'accompagnement professionnel et social apporté lors du contrat de travail à temps plein qu'elles offrent et pour lequel elles reçoivent une « aide au poste ». Or, depuis 10 ans, cette aide au poste de ces entreprises, qui paient l'intégralité de leurs charges sociales et fiscales et ne bénéficient d'aucune autre aide, n'a fait l'objet d'aucune réévaluation alors que, dans le même temps, le SMIC a fait l'objet d'une augmentation de 41 %. Les entreprises d'insertion ont de plus en plus de difficultés à maintenir les postes d'insertion, si bien que certaines sont contraintes de réduire le nombre de personnes accompagnées, voire envisagent d'abandonner ce service. Le rapport qualité/prix de cette prestation place pourtant ces entreprises parmi les contributeurs les plus performants aux politiques de l'emploi, en évitant des coûts d'indemnisation du chômage ou de solidarité importants et en ramenant durablement les personnes exclues vers le monde du travail. Dans le contexte de dégradation du marché de l'emploi que nous connaissons, le Gouvernement pourrait inscrire dans le projet de budget pour 2011 les crédits qui permettraient la revalorisation de l'aide au poste. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce dossier.

### Texte de la réponse

Il doit être souligné qu'entre 2004 et 2010, s'il n'y a pas eu de revalorisation de l'aide au poste des entreprises d'insertion (EI), les crédits consacrés globalement à l'insertion par l'activité économique (IAE) ont été doublés (dont 60 % d'augmentation pour les EI). Dès lors, la seule argumentation portant sur le montant de l'aide au poste unitaire méconnaît le fort effet volume sur les financements et le nombre d'aides au poste ainsi financées. Dans le contexte de maîtrise des finances publiques, il a été décidé de préserver dans le projet de loi de finances les crédits alloués à l'IAE pour 2011, alors même que les crédits d'intervention de l'État se verront appliquer une norme de baisse de 5 %. C'est la marque de l'attachement que le Gouvernement porte au secteur de l'IAE, acteur essentiel de retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés sur nos territoires. S'agissant des modalités de financement, il convient de rappeler que les acteurs du secteur ont souhaité, à l'occasion du Grenelle de l'insertion, organiser la sortie d'un système d'aide forfaitaire (aide au poste pour les EI, contrats aidés pour les ateliers et chantiers d'insertion), et se sont prononcés en faveur de la généralisation d'une « aide au poste modulable et encadrée ». Il est clair qu'une telle aide modulable en fonction de critères à définir, actuellement en discussion, doit permettre un soutien différencié aux structures d'IAE, tenant compte des coûts réels de l'insertion, de telle sorte que la question de mesures générales uniformes de revalorisation de l'aide au poste ne se poserait plus à l'avenir. Des expérimentations ont été menées sur la base d'une centaine de structures dans quatre territoires en 2010 en vue de préparer de telles aides modulables. Un bilan d'étape de cette expérimentation a eu lieu en juin 2010, au terme duquel les acteurs de l'IAE ont proposé la poursuite des travaux en 2011, avant une généralisation de la réforme susvisée. Des travaux se poursuivront cette même année dans le cadre du Conseil national de l'IAE, en prenant en compte les travaux conduits sur le modèle

économique des SIAE, en vue de déterminer les coûts réels de l'insertion, leurs modes de prises en charge, les productions économiques et sociales de l'IAE. Par ailleurs, dès 2011, l'État proposera aux SIAE volontaires, et en associant les collectivités territoriales qui le souhaitent, des contrats de performance qui enrichiront les travaux préalables à une réforme du financement des SIAE. Un groupe de travail sera mis en place à la rentrée 2010 afin de travailler avec les acteurs sur les contours et les principes de ces contrats de performance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Ueberschlag](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82640

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Travail, solidarité et fonction publique

**Ministère attributaire :** Emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 2010, page 7199

**Réponse publiée le :** 24 août 2010, page 9306